



DEC115389DSFIM

*Décision portant nomination de Monsieur VIALAN Emmanuel en qualité de chargé de mission.*

## **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

## **DÉCIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Monsieur VIALAN Emmanuel, Ingénieur de recherche, 2<sup>ème</sup> classe, responsable du service logistique et technique de la délégation Midi-Pyrénées est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation **du** 1<sup>er</sup> janvier 2011 **au** 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet l'animation d'un groupe d'experts dans le cadre de l'orientation en matière de politique d'entretien du patrimoine du CNRS – chauffage, ventilation, climatisation.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur VIALAN Emmanuel demeure affecté au service logistique et technique de la délégation Midi-Pyrénées.

**Art. 2** – **Du** 01 janvier 2011 **au** 31 décembre 2012, Monsieur VIALAN Emmanuel percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Art. 3** – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

**Art. 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs